

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 24 AVRIL 2018**

Date de convocation : le 19 avril 2018

Conseillers en exercice : 15
Présents : 8
Absent(s) excusé(es) : 7
Pouvoirs : 4
Votants : 12
Majorité absolue : 8

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Laurent AILLERIE, Géraldine BRICIER, Damien GUERET.

Absents/Excusés : Sylvie LANDELLE (pouvoir à Maurice AUBRY)
Valérie DUROY, Maud VINCHON-FAUCHER, Agnès PLANCHARD
Ellen RAVE-BARBEDETTE (pouvoir à Géraldine BRICIER)
Claudius BROCHARD (pouvoir à Damien GUERET),
Myriam MANCEAU-COUSIN (pouvoir à Roger BOILEAU)

Secrétaires de séance : Géraldine BRICIER

Ordre du jour :

1- LAVAL AGGLOMERATION

Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2024 - projet,
Dotation Contrats de Territoire – revitalisation de l'habitat en centre Bourg,
Programme CEE TEPCV – Economie d'énergie bâtiments communaux

2- TRAVAUX BATIMENTS

Consultation ou appel d'offre « Marché de Travaux » Menuiserie mairie et école
Suzanne Sens

Rénovation logement des Cèdres

3- REHABILITATION BAR-RESTAURANT

Choix des prestataires : missions de contrôle technique et géotechnique, coordination
SPS

Avenant n°1 mission de maîtrise d'œuvre

4- FINANCES

Coût élève école Suzanne Sens – OGEC Ste Marie – Participation communes
extérieures

Dotations commune 2018

5- SUBVENTION ONAC

6- ENFANCE JEUNESSE

Organisation des vacances en intercommunalité

Tarifs Centre de Loisirs et camps été 2018

Tarification des services extrascolaires et périscolaires 2018

Rémunération des saisonniers 2018

7- LAVAL TRES HAUT DEBIT

Dénomination et Numérotation de Voies et Lieux-Dits

8- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES AU MAIRE :

Urbanisme : Droit de préemption urbain

9- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ajout à l'ordre du Jour:

Anomalies budgétaires BP2018 commune : Décisions Modificatives

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 27 mars 2018

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 27 mars 2018.

- Il est demandé de modifier le terme employé page 8 :

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe les taux 2018 comme suit :

TAXE D'HABITATION	19.37 %
TAXE FONCIERE BATI	22.68 %
TAXE FONCIERE NON BATI	37.86 %

Il semblerait plus opportun d'employer le terme « à la majorité » au lieu de « à l'unanimité ».

- Il est demandé d'ajouter que Mme Valérie DUROY est partie à 23h10, cela n'est pas mentionné.

Au vu de ses éléments,

Et suite à l'approbation des membres présents,

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 27 mars 2018 est approuvé, en tenant compte de ses modifications et ajouts, à l'unanimité des membres présents.

1- LAVAL AGGLOMERATION

PROGRAMME LOCAL HABITAT (PLH) 2019-2024 - PROJET

Délibération n° 027-2018

Madame le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de Laval Agglomération, en date du 26 mars 2018, a arrêté le projet Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 comprenant :

- Le bilan final du 3^{ème} PLH 2011-2018
- Le rapport de diagnostic
- Le document d'orientations
- Le programme d'actions, en deux volets : un volet thématique précisant notamment les modalités d'interventions financières et un volet territorial intégrant la territorialisation des objectifs de production de logements (fiches communales simplifiées) et une répartition par produit.

Ce projet est soumis pour avis aux conseils municipaux, conformément à l'article R302-9 modifié par décret n°2009-1679 du 30 décembre 2009.

Ces derniers disposent d'un délai de deux mois pour donner leur avis. Une nouvelle délibération a lieu au vu de ces avis, puis le projet est transmis au préfet qui le soumet, dans un délai de deux mois, au comité régional de l'habitat.

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Celui-ci est obligatoire pour les communautés d'agglomération.

- Le bilan final du 3^{ème} PLH 2011-2018

Un bilan de mise en œuvre du 3^{ème} PLH positif et valorisé

Une politique locale de l'habitat ayant contribué efficacement à une montée en puissance des ambitions qualitatives, une diversification des offres d'habitat, une amélioration du parc existant (aussi bien social que privé), une consolidation des partenariats, notamment au travers de la signature de différentes conventions et de collaborations et l'impact de la politique locale de l'habitat non négligeable en termes de soutien à l'activité des entreprises locales du bâtiment.

Certes des points restent à améliorer, des marges de progrès portent principalement sur quatre registres :

Des objectifs de production de logements neufs non atteints, malgré la mise en place d'outils de pilotage

Des temps d'échanges et des modalités de travail réguliers avec les communes dans le cadre de la Commission Habitat, sont à conforter, tant au niveau politique que technique

- Des temps d'échanges réguliers entre Laval Agglomération et les services de l'État, les bailleurs sociaux (programmation de logements locatifs sociaux, suivi de la délégation de compétences des aides à la pierre). Une dynamique d'échanges à conforter et des temps de partage à organiser avec les acteurs privés.

- Une amélioration de l'articulation de la politique de l'habitat avec les autres dimensions d'intervention de Laval Agglomération, notamment avec l'urbanisme, le PLUi, le développement économique, la rénovation urbaine, l'environnement

Un dispositif d'observation à mettre en place pour être en capacité de suivre les évolutions du contexte mais aussi mieux évaluer les impacts de la mise en œuvre de la politique de l'habitat, en lien et de manière optimisée avec les outils existants (SIG de Laval Agglomération en cours de constitution, Portail GéoMayenne...)

- Le diagnostic :

Une croissance démographique positive, reposant exclusivement sur le solde naturel, le solde migratoire restant durablement négatif (davantage de départs que d'arrivées sur le territoire), reflet d'un déficit d'attractivité du territoire et plus spécifiquement de la Ville de Laval.

Une progression du poids des ménages de 60 ans et plus, traduisant un phénomène de vieillissement qui n'est pas spécifique à l'agglomération et qui est variable selon les communes.

Une diminution des familles de couples avec enfants, particulièrement sur la ville centre, qui peine à maintenir ce type de ménage, mais aussi dans une moindre mesure en première couronne.

A l'inverse, augmentation significative des personnes seules et surtout des familles monoparentales.

Ces évolutions reflètent deux phénomènes : des évolutions sociétales (vieillesse de la population, séparation, recompositions familiales...) et des difficultés du territoire pour fidéliser les familles.

Un niveau de revenus moyen des ménages globalement supérieur aux moyennes du département et des Pays de la Loire.

Un marché immobilier considéré par les opérateurs locaux comme porteur et présentant peu de risques : une demande qui existe et des produits « bien ciblés » qui se commercialisent sans difficultés majeures : un marché fluide

Le contexte local (marché fluide, offre satisfaisante) et la richesse du travail partenarial (des chantiers en cours pour continuer d'améliorer la satisfaction des besoins, notamment l'élaboration de la charte de la prévention des expulsions) qui permettent d'apporter des réponses satisfaisantes en faveur des publics prioritaires du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Pour autant, des besoins qui restent à mieux satisfaire, notamment pour les personnes en situation de souffrance psychique et les seniors.

Se pose également la question de la mutualisation et de l'optimisation des instances visant à trouver des solutions de logements pour les ménages les plus vulnérables, en lien avec l'installation récente de la Conférence Intercommunale du Logement.

- Les enjeux du 4^{ème} PLH 2019-2024

La capacité à atteindre l'objectif de production d'une offre nouvelle équivalent à 80% des objectifs du SCOT, en s'appuyant pour y parvenir, sur la construction neuve mais aussi la mobilisation du parc existant.

La définition d'une stratégie collective de positionnement vis-à-vis des territoires extérieurs (3ème couronne, Rennes...)

L'organisation de la complémentarité entre les communes de l'agglomération pour que chacun y trouve son compte dans le développement du territoire, tout en s'assurant des équilibres sociaux et territoriaux

Amplification des actions visant à soutenir le réinvestissement du parc existant pour requalifier l'offre, mais aussi pour adapter ce parc aux nouveaux modes de vie, au travers d'une stratégie territorialisée par secteur et types d'enjeux, mais aussi par la mise en œuvre d'innovations et d'expérimentations.

Intervention du PLH en fonction des besoins et capacités spécifiques des secteurs : vers une territorialisation de l'action.

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet Local de l'Habitat 2019-2024.

DOTATION CONTRATS DE TERRITOIRE – REVITALISATION DE L'HABITAT EN CENTRE BOURG

Délibération n° 028-2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modalités du « Contrat de Territoires 2016/2021 ».

Pour être éligible, les projets retenus devront répondre à l'enjeu de revitalisation de l'habitat en Centre Bourg

- S'il y a réhabilitation d'un logement, il sera exigé une étiquette C après travaux
- La participation ne pourra excéder 50% du coût total de l'opération, déduction faite de toutes les aides et recettes générées et devra porter sur les coûts inhérents au logement (distinction entre le commerce et la partie logement)
- L'usage locatif devra être conservé pour une période de 10 années

Cette dotation « Volet Habitat » est d'un montant global de 664 800 € pour la période 2016/2021 qui sera répartie entre les 9 communes de Laval Agglomération.

Pour la commune d'Ahuillé, la dotation s'élèvera à 42 334 €. Elle tient compte de la population et de la richesse de la commune.

Le projet de « Réhabilitation du Bar-Restaurant » étant éligible au dispositif, Madame le Maire propose de le soumettre au Conseil Départemental "Direction de l'attractivité et des territoires", via Laval Agglomération pour instruction technique, examen du projet et de sa recevabilité.

Dans le cas d'une recevabilité du projet, une convention Commune/Conseil Départemental précisera le montant de la subvention réservée et les modalités de versement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal:

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant:

Dépenses		Ressources	
Poste	Montant € TTC	Poste	Montant €
Acquisition Musse-Pot	93 000,00 €	Etat DETR	93 000,00 €
Frais d'études et de maîtrise d'œuvre	45 600,00 €	Conseil Départemental Contrat de territoire	42 334,00 €
Contrôle technique/SPS/relevé topographique	11 000,00 €	Fonds de concours Laval Agglomération	50 000,00 €
Travaux de réhabilitation + parking	505 200,00 €	Autofinancement	93 000,00 €
		Emprunt	313 466,00 €
		FCTVA	63 000,00 €
Total	654 800,00 €	Total	654 600,00 €

- SOLLICITE l'avis de Laval Agglomération pour la participation financière du Conseil départemental de la Mayenne
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter ladite subvention et à signer tout document afférent à cette demande.

**PROGRAMME CEE TEPCV – ECONOMIE D'ENERGIE BATIMENTS COMMUNAUX
CONSULTATION OU APPEL D'OFFRE « MARCHE DE TRAVAUX » MENUISERIE MAIRIE
ET ECOLE SUZANNE SENS**

Délibération n° 029-2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune peut réaliser des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme « Territoire à Energie positive et croissance verte – CEE »

Laval agglomération étant partenaire de ce dispositif, la communauté d'agglomération est éligible à hauteur de 1 300 000 € de travaux, représentant 400 000 000 kWh Cumac.

La répartition s'effectuera entre les 20 communes comme suit :

part fixe + part proportionnelle au nombre d'habitants

Comme tenu de ces éléments, Madame le Maire a souhaité présenter les dossiers suivants :

- Mairie (Remplacement des menuiseries extérieures et isolation des combles)
- Ecole Suzanne Sens (Remplacement des menuiseries et isolation des combles)
- Mise en place d'une chaudière bois avec réseau de chaleur

Suite à la réunion du bureau communautaire en date du 09 avril dernier et à l'analyse du dossier par GéoPLC, la commune d'Ahuillé peut prétendre à une prime CEE TEPCV d'un montant de 54 696 €, applicable principalement aux travaux de remplacement des menuiseries et d'isolation. La mise en place d'une chaudière bois n'est pas éligible à la prime CEE TEPCV.

La répartition est décomposée comme suit :

Population Légale totale 2015	Répartition population %	Dépenses HT prévisionnelles identifiées	Répartition Enveloppe des dépenses éligibles	Montant Estimé de la prime CEE TEPCV *
1842	1,8 %	126 504 €	44 468 €	54 696 €

* Les primes CEE (certificat d'économie d'énergie) sont calculées à partir du volume généré d'économie d'énergie en GWh cumac et non pas à partir du coût des travaux, ce qui peut générer un montant supérieur à la somme des travaux. Ce calcul a été réalisé par les experts techniques de Laval Agglomération.

Il est annoté que si la commune n'atteint pas la somme allouée, la part restante reviendra à la Ville de Laval.

Seules les opérations identifiées lors de la phase de recensement et clôturées au 31 mars 2018 pourront être valorisées.

Les opérations devront impérativement être réalisées et payées au plus tard le 31 décembre 2018 afin de pouvoir être valorisées.

La commission travaux, réunie le 07 avril dernier, propose de lancer une consultation pour réaliser l'ensemble des travaux au niveau de la Mairie et en partie l'Ecole Suzanne Sens (hall d'entrée + hall donnant accès au préau).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal:

- AUTORISE à lancer la consultation, en respectant le formalisme des marchés publics, pour les travaux bénéficiant d'économie d'énergie pour l'ensemble de la mairie et en partie l'école Suzanne Sens (hall + préau)
- SOLICITE l'avis de Laval Agglomération, suite à la réception des plis, afin de respecter les modalités d'octroi de la prime CEE TEPCV
- AUTORISE Madame le Maire à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du bénéfice de la prime CEE TEPCV
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

2- TRAVAUX BATIMENTS

RENOVATION LOGEMENT DES CEDRES

Madame le Maire informe que le logement se situant 23 rue Hubert Queruau Lamerie sera disponible à compter du 26/04/2018.

C'est un appartement de 55 m² comprenant une partie au rez-de-chaussée, une autre partie au 2nd étage et une cave

Des travaux de rénovation seront à programmer.

La Commission Travaux est conviée le 2 mai prochain, sur site, pour une étude d'aménagement de ce logement.

3- REHABILITATION BAR-RESTAURANT

CHOIX DES PRESTATAIRES : MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET GEOTECHNIQUE, COORDINATION SPS

Délibération n° 030-2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en concurrence a été lancée pour les missions suivantes :

- Contrôle Technique
- Mission Coordinateur SPS
- Contrôle Géotechnique

concernant les travaux de réhabilitation du Bar Restaurant.

Cinq cabinets d'études ont été consultées : SOCOTEC de Changé – APAVE NORD OUEST de Changé – ACORE INGENIERIE de Louverné – TOPO CONCEPT INGENIERIE de Saint Berthevin – SELARL BERGUE-GUILLIER de Laval, en date du 12 mars dernier.

Trois cabinets ont répondu :

- SOCOTEC
- APAVE NORD OUEST
- SELARL BERGUE-GUILLIER : missions ne rentrant pas dans son champs de compétences.

Mais aucune offre n'a été proposée concernant la mission de contrôle géotechnique ; celle-ci a été relancée pour une réponse attendue **au 27 avril 2018** auprès des Ets Fondouest de Saint Grégoire – 35; SAS Géotechnique Ouest d'Ecouflant (49); Ets Ginger CEBTP d'Avrillé (49).

Pour la mission « Contrôle Technique » :

Désignation mission		SOCOTEC		APAVE	
		Prix HT	Montant TTC	Prix HT	Montant TTC
Mission L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables	3 250.00	3 900.00	2 700.75	3 240.90 (hors mission L)
Mission LP	Solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables				
Mission LE	Solidité des existants				
Mission PS	Sécurité des personnes dans le bâtiment d'habitation				
Mission SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH				
Mission HAND	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées				
	Attestation de fin de travaux constat accessibilité	180.00	216.00	100.00	120.00
	Coût Global	3 430.00	4 116.00	2 800.75	3 360.90

Pour la mission « Coordinateur SPS »

Désignation mission		SOCOTEC		APAVE	
		Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Phase Conception	Analyse et évaluation des risques chantier - Elaboration PGC (plan générale de coordination) – Elaboration du DIUO (dossier d'intervention Ulérieure sur ouvrage)	540.00	648.00	552.50	663.00
Phase Réalisation	Inspection commune avec les entreprises – Participation à des réunions de chantier – Visites de chantier	1 530.00	1 836.00	2 002.50	2 403.00
Phase Réception	Complément et remise du DIUO au maître d'ouvrage	135.00	162.00	90.00	108.00
	Coût Global	2 205.00	2 646.00	2 645.00	3 174.00

Après analyse des devis, et sur les conseils du Cabinet de Maitrise d'œuvre PETR, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions) :

- DECIDE de convier les missions énoncées ci-dessus à la Société APAVE NORD OUEST de Changé (53810) pour un montant global de 6 534,90 € TTC, soit :
 - Mission « Contrôle Technique » : 3 360,90 € TTC
 - Mission « Coordinateur SPS » : 3 174,00 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis, après analyse du cabinet MOE PETR, en respectant les délégations qui lui ont été octroyées, concernant la mission « Contrôle Géotechnique et à informer de son choix lors du prochain conseil municipal

AVENANT N°1 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Délibération n° 031-2018

Lors du conseil municipal du 27 mars 2018, Madame le Maire avait évoqué de solliciter le CAUE pour avis concernant l'agencement du bar restaurant, à partir des plans fournis pour le dépôt du permis de construire.

La proposition du CAUE53 consiste à présenter un permis de construire avec un seul sanitaire mixte accessible PMR, ce qui pourrait permettre de gagner environ 10 m² supplémentaire pour la salle de restaurant.

Cette solution semblerait intéressante sauf qu'il n'est pas certain qu'elle soit acceptée ; l'appréciation peut être différente selon les intervenants dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

Ce nouvel aménagement pourrait générer également des changements de façade ouest.

Actuellement les plans fournis font état de 2 sanitaires et il est prêt à être déposé.

La réalisation d'un nouveau dossier de permis de construire avec 1 seul sanitaire, peut être réalisée avec les contraintes suivantes :

- aucune certitude d'un accord sur la solution d'un seul sanitaire
- allongement des délais pour le projet
- Coût d'étude supplémentaire annoncé à d'environ 2 000 €

Madame le Maire a souhaité recueillir l'avis des conseillers municipaux, en amont, et le choix s'est porté sur la réalisation d'un seul sanitaire avec un gain de superficie pour la salle de restaurant considérant un coût et des délais supplémentaires.

Il est à noter qu'il n'y a aucune certitude que cela soit accepté par les services « urbanisme ».

Suite à cette demande, le coût de cette nouvelle mission s'élève à 2 185 € HT soit 2 622 € TTC

Les honoraires de MOE passeront, après signature de l'avenant n°1, à 40 185 € HT soit 48 222 € TTC.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement pour la réhabilitation du Bar-Restaurant comme énoncé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Bar-Restaurant comme énoncé ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

Pour information, le nouveau planning sera le suivant:

- Envoi dossier phase projet actualisé aux partenaires : 18 mai 2018
- Retour des études géotechnique, RICT et SPS : 1^{er} juin 2018
- Réunion de mise au point : entre le 04 et le 06 juin 2018
- DCE (dossier de consultation aux entreprises): fin juin 2018
- Envoi de la publication de l'avis de mise en concurrence
- Ouverture des plis : Fin juillet 2018
- Choix des entreprises: Septembre 2018 (si offre infructueuse : délai supplémentaire de 3 mois)
- Préparation et installation du chantier : Octobre 2018
- Fin du Chantier : Septembre 2019

4- FINANCES

COUT ELEVE ECOLE SUZANNE SENS – OGEC STE MARIE – PARTICIPATION COMMUNES EXTERIEURES **Délibération n° 032-2018**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant forfaitaire communal de fonctionnement qui est calculé sur la base des dépenses communales pour l'enseignement public maternel et primaire.

Il s'élève pour l'année 2017 à 99 070 €, ramené au nombre d'élèves de l'Ecole Suzanne Sens (121), il fait apparaître un coût moyen par élève de 818.76 € soit une hausse de 6,65 % par rapport à 2017.

CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PUBLIC :

Le principe demeure l'accord des communes d'accueil et de résidence. Le Maire de la commune de résidence, consulté par le Maire de la commune d'accueil donne son accord préalable à la scolarisation des enfants hors de sa commune, sauf dérogations prévues par le Code précité (articles 212-8 et R 212-21 notamment) pour lesquelles le Maire de la commune d'accueil doit inscrire l'enfant et doit dans le même temps informer le Maire de la commune de résidence du motif de cette inscription.

Dans les deux cas, il convient de préciser, que les communes de résidence doivent verser une contribution financière aux communes d'accueil supportant les charges de fonctionnement ainsi générées.

C'est ainsi que la commune d'Ahuillé peut se trouver être selon les cas, commune d'accueil (élèves non ahuilléens scolarisés à Ahuillé) ou commune de résidence (élèves ahuilléens non scolarisés à Ahuillé) :

- S'agissant des élèves non ahuilléens scolarisés à l'école publique Suzanne Sens, la contribution financière de la commune de résidence s'élève à 818,76 € par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 (montant calculé sur la base du coût de revient d'un élève de l'école Suzanne Sens).

- S'agissant des élèves ahuilléens scolarisés dans les écoles publiques extérieures à la commune, la participation financière aux dépenses scolaires sera établie :
 - sur la base du coût de revient par élève appliqué par la commune d'accueil,

CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PRIVE :

Par délibération n° 57/2015 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2015, le contrat d'association entre la commune et l'Ecole Sainte-Marie a été renouvelé pour une période de 6 années soit du 01/09/2015 au 30/06/2021 définissant les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires.

Conformément à l'article 2, le montant du forfait de fonctionnement versé par la commune à l'école privée Ste Marie sous contrat d'association, calculé par référence aux dépenses communales d'enseignement public, il est proposé de fixer le montant du forfait par élève, domicilié à Ahuillé et inscrit à la rentrée scolaire 2017-2018 à 818,76 € (764,00 € en 2016-2017)

Compte tenu du nombre d'élèves de l'Ecole Sainte-Marie inscrits en septembre 2017 soit 84 élèves de la commune et 6 hors commune, le Conseil Municipal octroie la somme de :

$818,76 \text{ €} \times 84 \text{ élèves} = \mathbf{68\,775,84 \text{ €}}$.

Au titre de l'année scolaire 2017, l'OGEC Ste Marie avait perçu la somme de 67 232 € soit un écart de + 1 543,84 €.

En conséquence, Madame le Maire demande de bien vouloir entériner ce montant forfaitaire de fonctionnement, tels que fixés ci-dessus, afin de permettre l'engagement, au titre de l'année scolaire 2017-2018, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE le montant forfaitaire de fonctionnement défini comme ci-dessus à 818,76 € par élève pour les 2 écoles
- AUTORISE Madame le Maire, si les conditions sont réunies, à établir le « titre de recette » pour la somme de 818,76 € par élève scolarisé à l'école Suzanne Sens demeurant hors commune d'Ahuillé
- AUTORISE Madame le Maire à mandater toutes créances concernant la participation financière aux frais de dépenses de fonctionnement, établi par la commune d'accueil, pour les enfants ahuilléens scolarisés en dehors de la commune d'Ahuillé
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y afférentes

DOTATIONS COMMUNE 2018

Libellé	Attribution	Prévision Budgétaire 2018	Ecart
DGF Dotation forfaitaire	222 555	220 000	2 555
DSRP Dotation solidarité rurale de péréquation	35 452	32 000	3 542

DNP Dotation nationale de péréquation	12 430	13 000	- 570
Global			5437€

5- SUBVENTION ONAC

Délibération n° 033-2018

Dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre, la commission Culture du conseil municipal d'Ahuillé a souhaité honorer la mémoire des combattants, originaires d'Ahuillé, morts durant cette guerre.

Depuis novembre 2014, un travail de recherche et de collecte de documents est en cours pour essayer de « faire revivre » ces soldats, tombés pour la France.

Lors des cérémonies du 11 novembre, depuis l'année 2014, les soldats d'Ahuillé décédés, durant la 1^{ère} guerre mondiale 1914-1918, sont cités.

Le groupe de travail essaye de retracer leur vie sur la commune d'Ahuillé avant leur départ pour le conflit armé.

Afin de se remémorer ses événements, une exposition se tiendra du 09 au 12 novembre 2018 à la Salle des Lavandières et différents ateliers seront présentés au public:

- Un état des lieux d'Ahuillé avant le début du conflit armé
- Le parcours des soldats d'Ahuillé durant la guerre
- Le matériel, les objets et tous les ustensiles utilisés durant la guerre ;
- Des mannequins de soldats en tenue d'époque, ...

Le budget prévisionnel pour cet événement pourrait s'élever à 1 440 €.

Afin de lancer cette action, Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), à hauteur de 20% des dépenses engagées.

D'autres subventions pourraient être sollicitées pour diminuer le coût de cet événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants)
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès d'organismes extérieurs en vue de diminuer le coût de cet événement
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

6- SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

ORGANISATION DES VACANCES EN INTERCOMMUNALITE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modalités de fonctionnement actuelles de chaque centre.

Ces modalités devront être redéfinies en vue de faire évoluer le fonctionnement de chaque structure vers l'intercommunalité et d'améliorer le service rendu aux familles entre les 2

structures : ALSH de Montigné le Brillant et l'ALSH d'Ahuillé, éventuellement l'ALSH de Nuillé sur Vicoin.

Une réunion des commissions enfance jeunesse de Montigné et d'Ahuillé s'est tenue le 04 avril 2018 entre les 2 commissions enfance jeunesse (Ahuillé et Montigné le Brillant) pour proposer les bases d'une nouvelle organisation intercommunale :

- Transport collectif à organiser entre les 2 communes : solliciter le service transport de Laval Agglomération
- Encadrement : 1 animateur par tranche d'âges
- Organisation des petites vacances scolaires :
 - 1^{ère} semaine à Montigné, 2^{ème} semaine à Ahuillé
 - Effectifs minimum pour l'ouverture du centre : 12 enfants
 - Horaires communs : accueil périscolaire
 - commune Ahuillé : Suppression du coût de l'accueil matin et soir et à intégrer dans le coût journée
 - Harmonisation des tarifs à prévoir : prix de l'accueil périscolaire – journée et ½ journée – restauration scolaire
 - Mise en place d'une convention intercommunale
 - Définir le coût de revient des activités et refacturation par la commune d'accueil au prorata du nombre d'enfants
 - Facturation aux familles réalisée par la commune de résidence
- Prévoir une réunion d'information des familles fixée le 15 mai 2018 à 20h00 à la salle Lemonnier Dubourg
- Prochaine réunion intercommunale fixée le 11 septembre 2018 – 20H00 sera reportée ultérieurement.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET CAMPS ETE 2018

Délibération n° 034-2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs du Centre de Loisirs et Camps pour l'été au titre des 2 dernières années (2016 et 2017) en évoquant une proposition au titre de l'année 2018 sur la reconduction des tarifs 2017 sauf pour l'accueil périscolaire matin et/ou soir.

Dénomination	2016	2017	2018 Proposition
Journée entière	9,50 €	9,50 €	9,50 €
½ journée	5,50 €	5,50 €	5,50 €
Coût activité	Entrée en sus	Entrée en sus	Entrée en sus
Supplément hors commune	+ 3,00 € (journée) + 1,50 € (1/2 journée)	+ 3,00 € (journée) + 1,50 € (1/2 journée)	+ 3,00 € (journée) + 1,50 € (1/2 journée)
3 enfants d'une même famille	- 10% (fréquentation simultanée)	- 10% (fréquentation simultanée)	- 10% (fréquentation simultanée)

Restaurant scolaire	3,75 €	3,80 €	3,80€
Accueil matin - soir	0,65 € la 1/2h	0,65 € la 1/2h	0 €

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de reconduire pour 2018, les tarifs de l'année 2017 comme suit :

Dénomination	2018
Journée entière	9,50 €
½ journée	5,50 €
Coût activité	Entrée en sus
Supplément hors commune	+ 3,00 € (journée) + 1,50 € (1/2 journée)
3 enfants d'une même famille	- 10% (fréquentation simultanée)
Restaurant scolaire	3,80€

- DECIDE la gratuité de l'accueil périscolaire matin/soir lors des petites vacances scolaires et de la période estivale
- DIT que ces modalités sont définies pour l'année en cours, soit l'année 2018 et ce jusqu'au prochain changement de tarification
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents

Les tarifs CAMPS ETE 2018 seront votés lors du prochain conseil municipal de mai 2018.

TARIFICATION DES SERVICES EXTRASCOLAIRES ET PERISCOLAIRES 2018

Report à la prochaine séance du mois de Mai 2018

REMUNERATION DES SAISONNIERS 2018

Délibération n° 035-2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la rémunération des agents saisonniers sur la commune d'Ahuillé pour les vacances scolaires.

Il est fait mention que la rémunération est inchangée depuis 2015.

Fonction	Salaire Brut journalier 2015	Forfait nuitée 2015	Salaire Brut journalier 2017	Forfait nuitée 2017
Animateur titulaire BAFA	65 €	5,50 €	65 €	5,50 €
Animateur stagiaire BAFA ou équivalent	59 €	5,50 €	59 €	5,50 €

Animateur +18 ans sans formation BAFA ou équivalent	50 €	5,50 €	50 €	5,50 €
Rémunération supplémentaire ½ journée petites vacances ou 2 jours vacances été	50% du Tarif journalier pour ½ journée ou tarif journalier pour chaque journée de préparation		50% du Tarif journalier pour ½ journée ou tarif journalier pour chaque journée de préparation	

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de reconduire les tarifs de l'année 2017 comme suit :

Fonction	Salaire Brut journalier	Forfait nuitée
Animateur titulaire BAFA	65 €	5,50 €
Animateur stagiaire BAFA ou équivalent	59 €	5,50 €
Animateur +18 ans sans formation BAFA ou équivalent	50 €	5,50 €
Rémunération supplémentaire ½ journée petites vacances ou 2 jours vacances été	50% du Tarif journalier pour ½ journée ou tarif journalier pour chaque journée de préparation	

- DIT que ces modalités sont définies à compter de l'année 2018 et ce jusqu'au prochain changement de tarification
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents

7- LAVAL TRES HAUT DEBIT

DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIES ET LIEUX-DITS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le déploiement de la fibre optique, initié par Laval Agglomération depuis 2012, se poursuit dans notre commune et permettra d'obtenir le très haut débit internet.

Aujourd'hui, 572 foyers sont raccordables. En 2018, 61 prises seront déployées dans le secteur Nord de la commune.

Il a donc été demandé aux propriétaires de procéder à l'égagement des plantations gênantes et trop proches des lignes de communication. L'égagement devra être réalisé impérativement avant le 10 mai 2018 pour permettre l'installation de la fibre optique.

En même temps, il a été lancé une démarche de numérotation des lieux-dits dont le but est d'améliorer les services rendus à la population et notamment la sécurité : SAMU, Pompiers, Gendarmerie, mais également les services de livraison et de fourniture d'énergie ou de télécommunication : La Poste, fournisseurs d'accès internet, téléphone et fibre optique.

Suite à cette démarche, certaines adresses doivent être renommées comme les 2 habitations se situant sur la route des Landes Guibert mais n'appartenant pas au hameau « Les Landes Guibert ».

Deux propositions sont soumises au Conseil Municipal :

- 1- nommer suivant le nom de la route :
 - « Chemin rural du Plessis »
- 2- nommer suivant le nom du champ
 - « Champ du Cormier »,
 - « Champ du Milieu »,
 - Ou « Brindelet ».

Une consultation des habitants sera effectuée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après consultation, est plutôt favorable au nom de « Brindelet ». La décision sera prise lors du prochain conseil municipal du mois de Mai 2018.

8- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES AU MAIRE

URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

N° enregistr.	Réception	Réf. cadastrales	Surface	Lieu	Décision
2018-001	20/03/2018	C1067	06a 66ca	5 rue du Maine	Renonciation
2018-002	31/03/2018	C0904 C1343	07a 52ca	18 RUE DES SOUVENIRS	Renonciation
2018-003	05/04/2018	C1716	20a 80ca	14 rue JB ROBIN	Renonciation
2018-004	06/04/2018	C1988	05a 12ca	Orée des Champs lot N°4	Renonciation
2018-005	13/04/2018	C1569	07a13ca	6 Domaine du Cormier	Renonciation
2018-006	18/04/2018	C1075	05a37ca	4 rue de Provence	Renonciation

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR ANOMALIES BUDGETAIRES 2018 COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésor Public de Laval, lors du contrôle budgétaire, a relevé différentes anomalies concernant le BP 2018 « commune », des décisions modificatives doivent être prises afin que celui-ci puisse être totalement validé.

Ces décisions modificatives concerneront les opérations d'ordre dont certaines sont passées en opérations réelles et inversement.

- La somme de 14 600 € doit être inscrite au chapitre 040 et non au chapitre 042
- La somme de 2450 € doit être inscrite au chapitre 77 et non au chapitre 042

Toutes les opérations de cession doivent être inscrites au chapitre 024 (recettes d'investissement) et non détaillées sur une présentation budgétaire, les crédits s'ouvrent automatiquement.

Cela concerne les écritures de cessions liées à la revente de matériels agricoles et à l'acquisition d'un tracteur.

Des explications supplémentaires ont été sollicitées, le 24 avril dernier, auprès de la TP afin que les DM soient exactes.

Il est important de signaler que ces opérations ne devraient pas modifier le résultat.

Madame le Maire doit être autorisée à modifier ses écritures par décisions modificatives.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour passer les écritures comptables nécessaires, comme le stipulera le Trésor Public, par certificat administratif de Madame le Maire.

Madame le Maire expliquera les écritures prises lors du prochain conseil municipal du mois de Mai prochain.

9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Modification date du conseil municipal au 31 mai au lieu du 29 mai

Rencontre intergénérationnelle dans le cadre du RAM le 11 avril 2018 :

- 30 personnes âgées – 21 enfants et 7 assistantes maternelles présents
- Rencontre découverte autour des chansons enfantines, du goûter et l'espace jeu des enfants avec les tapis, poupées, petites voitures, doudous ...
- Temps de rencontre : 1h maximum
- Prévision d'une nouvelle rencontre intergénérationnelle

Restaurant scolaire :

- Repas de fin d'année fixé le vendredi 6 juillet 2018, à l'espace jeunesse

BDM (bibliothèque départementale de la Mayenne) fêtera ses 50 ans les 14-15-17 et 18 septembre 2018

- Souhait de retracer la passionnante histoire de la lecture publique dans le département de la Mayenne. Recherche objets, photos, documents ... panneau annonçant l'emplacement du bibliobus, photos anciennes et actuelles de la bibliothèque, anciens guides

Demande de la bibliothèque d'Ahuillé : renforcer la mission de responsable par un poste titulaire. Analyse du besoin à réaliser par la commission culture.

Jardins Potagers :

- Lieux possibles : Maison en portage foncier, Résidence des cèdres, terrain l'Orée de Perrette
- Réflexion « jardins potagers » : solliciter les Chantiers d'Avenir ou l'Ecole de la 2^{nde} chance

Terrain à l'Orée de Perrette :

- enlever la cabane, faire une entrée
- Proposition des terrains aux résidents du lotissement de Perrette (sans électricité, sans eau) : courrier dans boîte aux lettres
- Règlement d'utilisation à établir : une charte d'utilisation, des référents
- Lieu d'expérimentation

Espace Jeunesse : suite à la formation sécurité réalisée auprès des agents communaux, 2 exercices d'évacuation ont eu lieu le 3 avril 2018 (12h15 : restaurant scolaire – 16h45: accueil périscolaire)

Une procédure sera retranscrite et transmise à chaque agent.

Laval Cyclisme 53 : course cycliste Ronde Mayennaise le dimanche 9 septembre 2018 en provenance de St Berthevin et se dirigeant vers Montigné le Brillant aux environs de 13h38 sur Ahuillé

Prêt mobilier scolaire : remerciements de la Ville de Changé

Stage de remise à niveau du 26 au 27 avril et du 2 au 4 mai 2018 : Ecole Suzanne Sens pour 4 CM1 et 1 CM2

Grève des institutrices de l'Ecole Suzanne Sens **le 22 mai** prochain : organisation du service minimum par la collectivité

Appel à projets WIFI 4EU : programme de financement de l'Internet gratuit dans les espaces publics

- Proposition aux communes ayant des sites à couvrir en WIFI de financer la totalité des coûts d'installation des points d'accès dans la limite de 15 000 € maximum par projets (bibliothèques, mairies, places de marchés ...)
- Demande à adresser aux Préfecture de Région ou de Département
- Installation achevée 1 an ½ après l'attribution
- Inscriptions ouvertes depuis mars 2018 et avant le 15 mai 2018 sur le principe des premiers inscrits, premiers servis – 1 000 communes seront retenues

Au cours des 2 prochaines années, 4 autres « appels à projets » seront lancés

MILDECA 2018 : appel à projets national contre les drogues et les conduites addictives pour la période 2018-2022 vise à susciter les initiatives locales en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de cannabis et de tabac

- Inscription avant le 18 mai 2018 auprès de la Préfecture de la Mayenne
- Collectivités retenues informées au plus tard le 30 juin 2018

Aménagement de la liaison douce et sécurité routière RD 251 rue JB Robin – RD 545 rue G Landais

- Rencontre avec Mayenne Ingénierie le 22 mars 2018 (en attente de la 1^{ère} ébauche)

Cérémonies : Report au Samedi 10 novembre 2018 de la remise des Insignes et Croix du Combattant aux 3 personnes concernées

- A noter : La cérémonie de commémoration aura lieu le samedi 10 novembre et non pas le 11 novembre
- Recherche en cours d'un drapeau de la guerre 1914/1918 qui pourraient être présents dans des locaux de la municipalité

Rentrée scolaire 2018-2019 : Demande de l'école Suzanne Sens

- Souhait de changement d'horaires: 9h00–12h15 et de 13h45–16h30
- 2 classes de maternelles : demande de temps supplémentaire pour les assimilés ATSEM
- Demande de travaux : peinture hall – réaménagement de la cour de l'école – ordinateur pour la classe GS/CP – changement des dalles et revêtements abîmés par les infiltrations d'eau – réagencement bureau de direction – rangement dans le hall et rangement du matériel de nettoyage – installation d'une porte anti-panique entrée maternelle
- Conseil d'école prévu le 28 juin : à revoir car conseil municipal le même jour

Contrat Ruralité 2018 pour le territoire de Laval Agglomération : Proposition d'un projet dont les travaux commencent entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2018

- Les projets doivent s'inscrire dans les axes énoncés : accès aux services publics – revitalisation des bourgs centres – attractivité du territoire – mobilité locale et accessibilité du territoire – transition écologique et énergétique – cohésion sociale
- Transmission des projets avant le 11 mai 2018 – Présentation Comité de Pilotage le 17 mai 2018
- Le dossier de réhabilitation du restaurant sera soumis.

Commission Voirie :

A étudier la possibilité de créer un cheminement entre les 2 lotissements l'Orée des Champs et le Verger

Orée des Champs : 5 conteneurs enterrés au lieu de 4 – 19 lots de vendus

Bar Associatif : Signalement nuisances le dimanche après-midi (musique extérieure)

AGENDA			
Date	Horaire	Libellé	Lieu
25/04/2018		Gâteau de Pâques Génération Mouvement	Lavandières
27/04/2018		Départ Gundremmingen (jusqu'au 1er mai)	
08/05/2018		Loto Judo	Lavandières
15/05/2018	20:30	Présentation de l'organisation de l'été à l'Espace Jeunesse aux familles	
16/05/2018	20:30	AG GIC	Lemonnier Dubourg
16/05/2018		Repas des Aînés	Lavandières
22/05/2018	09:00	Dossier infiltration eau – Espace Jeunesse	AMF
23/05/2018	20 :30	Rencontre Communes Courbeville/Ahuillé	Mairie
31/05/2018	20:30	Conseil Municipal	Mairie

Fin de la séance : 00h40

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° 027-2018 –

LAVAL AGGLOMERATION : Programme Local Habitat (PLH) 2019-2024 Projet

Délibération n° 028-2018 –

LAVAL AGGLOMERATION : Dotation contrats de territoire – Revitalisation de l'habitat en Centre Bourg

Délibération n° 029-2018 –

LAVAL AGGLOMERATION : Programme CEE TEPCV – Economie d'Energie Bâtiments communaux

MARCHES PUBLICS : Consultation ou Appel d'Offres « Marché de Travaux »

Délibération n° 030-2018 –

REHABILITATION BAR-RESTAURANT : Choix des prestataires : Missions de contrôle technique et géotechnique, coordination SPS

Délibération n° 031-2018

REHABILITATION BAR-RESTAURANT : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 032-2018

FINANCES : Coût élève école Suzanne Sens – OGEC Ste Marie – Participation aux communes extérieures

Délibération n° 033-2018

FINANCES : Demande de subvention ONAC

Délibération n° 034-2018

ENFANCE-JEUNESSE : Tarifs Centre de Loisirs et Camps été 2018

Délibération n° 035-2018

ENFANCE-JEUNESSE : Rémunération des saisonniers 2018

Délibération n° 036-2018

FINANCES : Anomalies budgétaires 2018 commune

Séance du 24 avril 2018
Délibérations prises de
n°027 à 036/2018

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	Pouvoir
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	Excusée
Myriam	COUSIN- MANCEAU	Pouvoir
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	Pouvoir
Claudius	BROCHARD	Pouvoir
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Valérie	DUROY	Excusée
Maud	VINCHON- FAUCHER	Excusée
Damien	GUERET	